

Adoption de la feuille de route handicap au Conseil Municipal du 24 juin 2021 et au Conseil d'Administration du CCAS le 29 juin 2021.

1^{ère} mise à jour et bilan présenté au Conseil d'Administration le 13 décembre 2022 et au Conseil Municipal le 15 décembre 2022.

2^{ème} Mise à jour et bilan présenté au Conseil d'Administration le mardi 30 janvier 2024 et au Conseil Municipal le jeudi 15 février 2024.



"Vivre ensemble"



Préambule

La Ville et le CCAS de Redon sont conscients des enjeux d'inclusion des personnes en situation de handicap, de la nécessité de leur donner de la visibilité dans l'espace public ou dans le milieu social, associatif, professionnel...

Aujourd'hui, de nombreuses actions sont menées par la Ville et le CCAS dans leurs compétences respectives.

Nombreux également sont ceux qui œuvrent au sein des associations, des structures adaptées, des partenaires institutionnels et autres acteurs du handicap présents sur la Ville et son territoire, sans pour autant que l'on ait sur notre territoire une vision globale et coordonnée de ces actions.

D'autres actions enfin restent à construire, à imaginer et à mettre en œuvre.

En octobre 2020, Monsieur le Maire et son équipe municipale ont sollicité la réalisation d'un document cadre sur la question du handicap et d'écrire ce qui est dorénavant le plan d'actions politique.

Cette feuille de route n'a pas la prétention de présenter LA solution mais elle amorce une première étape pour répondre à la commande politique.

La feuille de route a vocation à évoluer, elle exige un travail **permanent** d'écriture, de sensibilisation, d'interpellation.

Ainsi, un premier groupe de travail, chargé de rédiger cette feuille de route a été constitué

- ✓ Madame Rola Abi Fadel – Conseillère déléguée au handicap accompagnée des élu(e)s référent(e)s dans leurs délégations respectives, et Monsieur Gildas Bregain,
- ✓ La Direction Générale des Services de la Ville et du CCAS, associée des directeurs.rices et services référents.

La première démarche a consisté à **recueillir les informations et à engager un travail de terrain**. Un partenariat a été initié avec les différentes associations, les structures concernées ainsi que les élus et les services.

Exemples de démarches effectuées de juin 2020 à mai 2021	Objet des rencontres
CLIC	Antenne MDPH
MAIA	Plateforme collaborative
Sous-Préfecture	CAP EMPLOI
Mission Locale	Assemblée générale
Association vivre handicap	Assemblée générale
Conseil de développement	Projet de territoire sur l'inclusion
Structures adaptées APF/APEA/ESAT-ADAPEI	Rencontres AG et CVS
OFIS	Handisport
FEDE	Projet de territoire sur l'inclusion
CAMPS	Détection et prise en charge des enfants de 0 à 6 ans
Centre social Confluence	Rencontres à venir
Élus et directeurs Ville et CCAS	Actions transversales sur le handicap

Légende :

- ◆ : Actualisation de la feuille de route
- : Chiffres mis à jour

Table des matières

Objectifs généraux.....	4
Contexte national et législatif : quelques repères	4
1- Des données repères sur le handicap à l'échelle nationale	9
2- La compétence territoriale sur le handicap	10
3- Actions menées par les collectivités territoriales dans le cadre de la charte "Commune-Handicap" / Association des Maires de France (AMF)	12
Quelques éléments clés sur le handicap – Ville et CCAS de Redon	13
L'illustration de la question du handicap en carte mentale – Ville et CCAS de Redon.....	16
La déclinaison des actions *	16
❖ Concertation et information.....	16
❖ Mobilités et transports	17
❖ Accessibilité de la voirie, des espaces publics et des ERP	18
❖ Emploi et formation	19
❖ Enfance – Éducation	20
❖ Culture - Sports - Loisirs – Vacances.....	21
❖ Qualité de la vie à domicile et vie sociale	21
❖ Prévention des déficiences.....	22
Suivi de la feuille de route	23

Objectifs généraux

Le projet "Vivre ensemble" est guidé par plusieurs objectifs :

- ✓ **Promouvoir l'inclusion** dans la Ville de toutes les personnes handicapées (handicap mental, moteur, psychique, auditif, visuel) en améliorant leur autonomie par des actions concertées **entre la Ville, les structures adaptées, les partenaires institutionnels et les associations.**
- ✓ **Sensibiliser** les acteurs sur **l'inclusion** du handicap au sein de toutes les **actions et politiques** de la Ville et du CCAS.
- ✓ S'attacher au respect des **obligations réglementaires.**
- ✓ Positionner la Ville et le CCAS **dans un rôle de relais et de facilitateur des actions déjà existantes** au sein des structures, associations et acteurs du handicap. Cela consistera à agir de manière **transversale, durable et partenariale** pour accélérer la prise en compte du handicap.
- ✓ Permettre de donner à la personne handicapée sa place dans la Ville dans les **domaines de la vie quotidienne.**

Contexte national et législatif : quelques repères

La France, s'inspirant du cadre juridique européen et des recommandations internationales, a inscrit dans la loi en faveur de l'égalité des droits et des chances en 2005, que l'accès à la vie ordinaire est un droit pour les personnes handicapées.

Les droits des personnes handicapées sont reconnus au niveau international dans la convention des Nations Unies de 2006. Ratifiée par la France en 2010, cette convention a "*pour objet de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales*" par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque.

Enfin, notons la définition donnée par l'ONU sur le handicap : "*le handicap résulte de l'interaction entre des personnes présentant des incapacités et les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres*".

▪ Loi pour l'égalité des droits et des chances du 11 février 2005

La loi n°2005-102 de 2005, dite Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, consacre les avancées de la législation pour promouvoir un changement de regard sur les personnes handicapées.

Selon les termes de la loi, « *constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* ».

Cette loi fondatrice renverse la logique préexistante : il est désormais un droit pour une personne handicapée d'accéder à l'ensemble des champs sociaux. Ainsi, l'inaccessibilité d'une activité ou d'un lieu pour une personne handicapée devient une exception.

Elle a en ce sens ouvert de nombreux droits formels. Pour les rendre effectifs, elle a, par la suite, été complétée par d'autres articles de lois thématiques.

Ainsi, le cadre légal du handicap en France est structuré autour de **quatre orientations majeures** :

Le droit à la compensation des conséquences du handicap :

Le principe du droit à compensation des conséquences du handicap est un droit des personnes handicapées, pour l'accès à un établissement (scolaire, culturel ou professionnel) comme à domicile. La prestation de compensation couvre les besoins en aide humaine, technique, spécifique, l'aménagement du logement, du véhicule ou de l'espace professionnel, en fonction du projet de vie formulé par la personne handicapée.

L'accès à l'emploi privilégié dans le milieu ordinaire :

La loi 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel réaffirme l'obligation d'emploi d'au moins 6 % de travailleurs handicapés parmi les effectifs des employeurs de plus de 20 salariés. Pour ce faire, elle renforce les contributions des employeurs n'atteignant pas ce seuil et crée dans le même temps des incitations aux employeurs et aux actifs handicapés (soutien à l'alternance des personnes handicapées, primes de titularisation des alternants...). En outre, elle étend à compter de 2020 la déclaration d'emploi des travailleurs handicapés à l'ensemble des entreprises, quelques soient leurs effectifs.

L'accès à une scolarité ordinaire comme orientation privilégiée :

Tout enfant porteur de handicap a le droit d'être inscrit en milieu ordinaire, dans l'école la plus proche de son domicile si les conséquences de son handicap ne sont pas contraignantes pour sa scolarité. Cette ambition a été réaffirmée dans la loi de Refondation de l'École de 2013 et elle est renforcée dans le projet de loi pour l'École de la confiance. L'objectif est, dans le cadre d'un service public de l'école inclusive, d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée et la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers. Elle s'impose désormais aux rectorats pour renforcer l'égalité des chances entre les enfants d'une part, et modifier les consciences et les champs du possible de l'autre.

L'accessibilité des bâtiments et des moyens de transport en commun :

La loi handicap de 2005 a défini les moyens de la participation des personnes handicapées à la vie de la cité. Elle instaurait initialement l'obligation de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public et des transports à l'horizon 2015, échéance repoussée à 2024 dans le cadre de Schémas Directeurs d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmé (SDA Ad'Ap).

▪ Les droits et prestations ouverts aux personnes en situation de handicap

Allocation pour Adulte Handicapé (AAH) :

L'AAH est une aide financière destinée à assurer aux personnes en situation de handicap un minimum de ressources. Financée par l'État, versée par les Caisses d'Allocation Familiales (CAF) ou les caisses de Mutualité Sociale Agricole (MSA), elle est accordée sur décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) des Maisons Départementales de l'Autonomie des Personnes Handicapées (MDPH). L'AAH est accordée pour une période de 1 à 5 ans, et est versée mensuellement.

Conditions d'attribution :

- Avoir un taux d'incapacité d'au moins 80%,
- Être âgé d'au moins 20 ans,
- Une résidence et une situation régulière sur le territoire français,
- Des ressources inférieures à un plafond, qui varie selon la situation familiale du demandeur.

Les évolutions de l'AAH en 2023 ◆

La réforme de déconjugalisation de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) est effective au 1^{er} octobre 2023. Cette dernière change le mode de calcul de l'allocation, notamment pour les bénéficiaires en couple. Désormais, seul le bénéficiaire de l'allocation et ses ressources personnelles seront pris en compte dans le calcul de la prestation.

Les bénéficiaires de l'AAH orientés en Établissement et service d'aide par le travail (Ésat) par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) peuvent depuis le 1^{er} janvier 2023 travailler simultanément en milieu ordinaire et en Ésat.

Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) :

L'AEEH est une aide financière destinée à compenser les dépenses liées à la situation de handicap d'un enfant de moins de 20 ans. Financée par l'État, elle est versée par la CAF ou la MSA. C'est la CDAPH qui apprécie l'état de santé de l'enfant et propose l'attribution de l'AEEH, pour une durée comprise entre 1 et 5 ans.

Conditions d'attributions :

- Être âgé de moins de 20 ans,
- Avoir un taux d'incapacité d'au moins 80%. Celle-ci peut être aussi comprise entre 50% et 80% si l'enfant fréquente un établissement spécialisé ou si son état exige le recours à un Service d'Éducation Spécialisée ou de Soins à Domicile (SESSAD),
- Ne pas résider en internat avec une prise en charge intégrale des frais de séjours par l'Assurance Maladie, l'État ou l'aide sociale.

Les familles bénéficiaires de l'AEEH de base ont la possibilité d'opter soit pour un complément d'AEEH, soit pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), versée par le Conseil Départemental.

Aide au Parcours de Vie : un dispositif expérimental pour les jeunes adultes handicapés :

Le département d'Ille-et-Vilaine présente le dispositif d'Aide au Parcours de Vie (APV) destiné aux jeunes adultes handicapés de plus de 20 ans, en situation d'amendement Creton¹. Ce dispositif novateur est porté en partenariat avec l'association GRAAL, un réseau d'associations locales d'Ille-et-Vilaine appartenant au champ du handicap. Il est financé pour 3 ans à hauteur de 562 700€ par le département. Ce montant prend en charge le financement des postes d'Assistant.es aux Projets et Parcours de Vie, chargé.es d'accompagner les jeunes. À cela s'ajoute 20 000€ destinés à la formation spécifique de ces professionnel.les. Ce dispositif gratuit et indépendant permettra aux jeunes de construire leur projet de vie en fonction de leurs souhaits, de leurs besoins et de leurs compétences en s'appuyant sur l'aide de professionnels. Il facilite pour les personnes leur accès aux droits, dans tous les domaines de la vie.

Prestation de Compensation du Handicap (PCH) :

La PCH est une aide financière qui a pour objectif de financer certaines dépenses liées au handicap, à la fois pour les aides humaines, les aides techniques, les aides à l'aménagement du domicile, les aides au transport ou encore les aides spécifiques/exceptionnelles. Elle est versée par le Conseil Départemental sur décision de la MDPH.

Conditions d'attribution :

- Présenter soit une incapacité absolue à réaliser une activité indispensable de la vie quotidienne, soit une difficulté grave à la réalisation de deux types d'activités,
- Avoir moins de 60 ans,
- La PCH est attribuée sans conditions de ressources, cependant elle passe à 80% de son montant si les ressources du demandeur dépassent un certain plafond.

Les évolutions de la PCH en 2023 ◆

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les personnes ayant un handicap intellectuel, cognitif, psychique ou un trouble du neuro-développement peuvent bénéficier du financement d'une auxiliaire de vie pour accomplir des actes de la vie quotidienne, comme faire leurs courses, prendre les transports en commun, effectuer des démarches administratives (3 heures par jour maximum).

Les personnes atteintes de surdicécité (cumul d'une déficience visuelle et auditive) peuvent désormais avoir accès à des aides humaines forfaitaires spécifiques. Ainsi, les personnes qui remplissent les conditions d'accès peuvent bénéficier d'un forfait surdicécité de 30, 50 ou 80 heures par mois en fonction de leur situation de handicap.

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) :

La RQTH est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap de bénéficier d'aides spécifiques. Cette reconnaissance permet d'avoir accès à un ensemble de mesures mises en place pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi. La demande de RQTH est déposée auprès de la MDPH, elle est attribuée pour une durée allant jusqu'à 10 ans.

¹ Les jeunes adultes handicapés peuvent être maintenus au sein de l'IME (Institut Médico-Éducatif), au-delà de 20 ans, s'ils ne peuvent pas être immédiatement admis dans les établissements pour adultes handicapés.

La RQTH permet notamment de :

- Bénéficiaire de dispositifs dédiés à l'insertion professionnelle (stages de réadaptation, de rééducation, contrat d'apprentissage,...),
- Bénéficiaire d'aménagement des horaires et poste de travail,
- Bénéficiaire de soutiens spécialisés pour la recherche d'emploi (ex : services du réseau Cap emploi),
- Accéder à la fonction publique, soit par concours aménagé, soit par recrutement contractuel spécifique.

Conditions d'attribution : La RQTH est reconnue à toutes personnes âgées de minimum 16 ans, dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites du fait de la dégradation d'au moins une fonction physique, sensorielle, mentale ou psychique.

Carte Mobilité Inclusion (CMI) :

La CMI a pour but de faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie. Elle est accordée sous conditions et permet de bénéficier de certains droits notamment dans les transports.

Il existe 3 types de cartes :

Mention invalidité : permet d'obtenir une priorité d'accès aux places dans les transports en communs, espaces et salles d'attentes, établissements accueillant du public, sous condition d'un taux d'incapacité d'au moins 80% ou être classé en groupe 1 ou 2 de la grille Aggir,

Mention priorité : être atteint d'une incapacité inférieure à 80% rendant la station debout pénible,

Mention stationnement : permet de stationner gratuitement et sans limitation de durée, sur les places réservées aux personnes handicapées sur le stationnement public.

Les droits des aidants familiaux :

En France, on dénombre plus de 11 millions d'aidants familiaux en 2018. La majorité d'entre eux apportent une aide régulière et bénévole dans les actes quotidiens d'un proche malade, dépendant et/ou en situation de handicap. La loi pour l'Adaptation de la Société au Vieillessement (loi ASV) de 2015, a permis d'apporter un soutien aux aidants familiaux, puisqu'elle a développé le statut juridique de l'aidant.

Elle reconnaît le rôle des proches aidants, prend en compte leurs difficultés à concilier vie personnelle et activité professionnelle et crée ainsi un droit au répit :

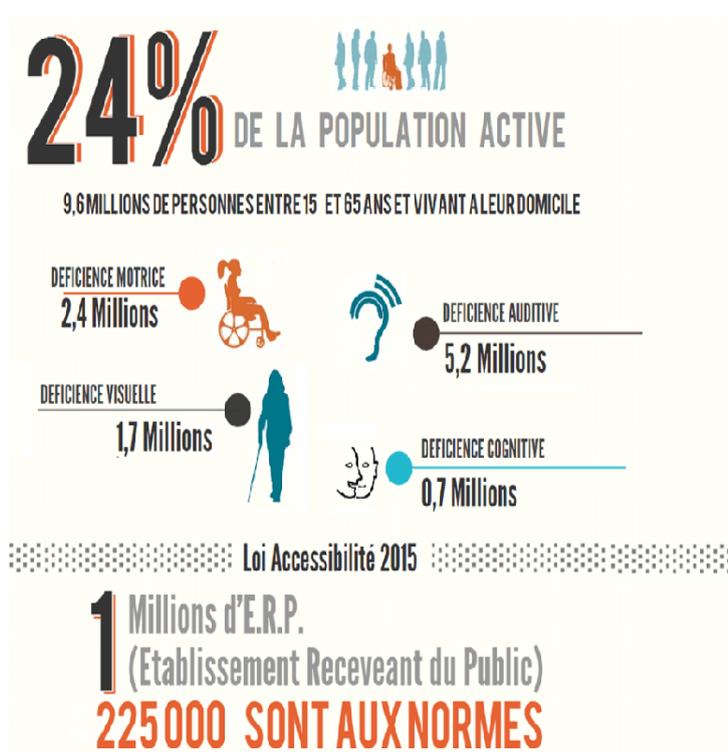
- Le congé proche aidant,
- Le congé de présence parentale,
- La rémunération de l'aidant familial,
- Le droit au chômage.

La loi du 19 juillet 2023 vise à mieux protéger les parents qui ont un enfant gravement malade ou handicapé : protection contre le licenciement, congé pour décès d'un enfant porté à 12 ou 14 jours selon l'âge de l'enfant. Elle simplifie aussi les démarches des parents bénéficiant de l'allocation journalière de présence parentale (AJPP). ◆

1- Des données repères sur le handicap à l'échelle nationale

La France compte près de **12 millions de personnes concernées par un handicap**, soit 1 individu sur 6. Ce sont également :

- **380 000 enfants** scolarisés en situation de handicap, dont 321 476 en milieu ordinaire,
- 25 % des personnes en situation de handicap ont un niveau d'étude équivalent ou supérieur au bac, contre 44 % pour l'ensemble de la population,
- Le **taux de chômage** des personnes en situation de handicap atteint **19 %** (soit plus de 500 000 personnes), contre 10 % pour l'ensemble de la population active,
- 80 % des salariés en situation de handicap travaillent en milieu ordinaire,
- **11 millions d'aidants familiaux** dont 13 % des salariés s'occupent d'une personne proche dépendante. (Source : APF France handicap 2019)



2- La compétence territoriale sur le handicap

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 8 août 2015 conforte le **rôle des départements** en matière de solidarités humaines et territoriales. **Ils restent compétents pour mener les politiques en faveur des personnes en situation de handicap** (hébergement, maintien à domicile, aides), de l'insertion et de la famille (protection maternelle et infantile, santé, aide sociale à l'enfance, modes de garde). Les départements sont en charge directe de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) dont une partie du financement provient de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

➤ Les Maisons Départementales pour Personnes Handicapées (MDPH)

Ce sont des structures créées par la loi handicap de 2005. Elles permettent aux personnes handicapées et leurs proches de faire valoir leurs droits. Elles exercent dans chaque département, une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leurs proches, d'attribution des aides aux personnes handicapées. Chaque MDPH met en place une équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne handicapée et une Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) qui prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne dans son champ de compétences.

Un vaste chantier est mené dans le cadre de l'accord de méthode entre l'État et l'Assemblée des départements de France, signé pendant la conférence nationale du handicap du 11 février 2020. Il se concrétise par la feuille de route des Maisons Départementales pour Personnes Handicapées (MDPH) 2022.

Le décret du 30 décembre 2019 permet la mise en œuvre des prorogations automatiques de droit sans limitation de durée pour les personnes en situation de handicap. Les droits et prestations concernés sont les suivants :

- L'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP),
- L'allocation adulte handicapée (AAH),
- Les cartes mobilité inclusion (CMI) stationnement ou invalidité,
- L'orientation marché du travail,
- La reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH).

➤ Aide au Parcours de Vie : un dispositif expérimental pour les jeunes adultes handicapés

Le département d'Ille-et-Vilaine présente le dispositif d'Aide au Parcours de Vie (APV) destiné aux jeunes adultes handicapés de plus de 20 ans, en situation d'amendement Creton. Ce dispositif novateur est porté en partenariat avec l'association GRAAL, un réseau d'associations locales d'Ille-et-Vilaine appartenant au champ du handicap. Il est financé pour 3 ans à hauteur de 562 000€ par le département. Ce montant prend en charge le financement des postes d'assistants aux projets et parcours de vie, chargés d'accompagner les jeunes. À cela s'ajoute 20 000€ destiné à la formation spécifique de ces professionnels. Ce dispositif gratuit et indépendant permettra aux jeunes de construire leur projet de vie en fonction de leurs

souhaites, de leurs besoins et de leurs compétences en s'appuyant sur l'aide de professionnels. Il facilite pour les personnes leur accès aux droits, dans tous les domaines de la vie.

➤ Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

Il s'agit d'une antenne de la MDPH depuis une dizaine d'années sur les territoires de l'Ille-et-Vilaine, la Loire Atlantique et le Morbihan. Pour l'Ille-et-Vilaine, le CLIC analyse la demande, aide à l'instruction des dossiers et réoriente vers les professionnels. Le CLIC peut donner l'information sur l'évolution de la demande et le suivi des dossiers.

Les personnes en situation de handicap sont orientées vers le CLIC par les communes, la MDPH, Pôle Emploi, la mission locale... La feuille de route MDPH 2022 prévoit la réalisation de 38 projets, dont 8 projets phares ayant des effets importants sur le quotidien des personnes et sur les méthodes de travail des professionnels :

✓ **4 projets qui simplifient la vie des personnes :**

- Le déploiement des droits à vie pour simplifier le quotidien des personnes qui ont un handicap irréversible,
- L'amélioration de la prestation de compensation du handicap pour prendre en compte de nouveaux besoins de la vie quotidienne de la naissance au grand âge,
- Le renforcement de la participation des personnes en situation de handicap et de leurs proches aidants pour améliorer l'expression du projet de vie et le choix du parcours de chaque usager,
- Le déploiement de MDPH, un service en ligne de dépôt des demandes pour faciliter les démarches administratives, par la CNSA.

✓ **4 projets qui transforment les MDPH et leur environnement :**

- La création et la publication d'un baromètre MDPH pour évaluer, en toute transparence, les activités des MDPH et mesurer la satisfaction des personnes.
- Une meilleure identification des places disponibles dans les établissements et services médico-sociaux avec un suivi renforcé des orientations grâce au déploiement de l'outil Via Trajectoire Handicap.
- Une coopération territoriale renforcée avec une meilleure coordination des acteurs du territoire en agrégeant les démarches "Territoires 100 % inclusifs", "Réponse accompagnée pour tous" et "Communautés 360".
- La mise en œuvre d'une garantie délai pour raccourcir les délais de réponse.

➤ Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)

Le dispositif d'appui à la coordination (DAC) est un point d'entrée unique et gratuit pour les professionnels et structures qui font face à des personnes en situations de santé et de vie complexes pour favoriser le maintien à domicile. Le DAC réunit différents dispositifs : MAIA, Réseau de Santé, Plateforme Territorial d'Appui. Il répond à l'obligation légale de la loi du 24 juillet 2019 –pour l'organisation et transformation du système de santé (OTSS).

Son rôle consiste à l'accompagnement des personnes en situation complexe (perte d'autonomie, famille éloignée...), la concertation (travailler transversalement avec le secteur médico-social, le sanitaire et le social) et la mise en place de guichet intégré (outils

collaboratifs) entre les acteurs du territoire. Son financement est assuré par l'Agence Régionale de la Santé et le Conseil Départemental.

Il anime la démarche Réponse Accompagnée Inclusive (RAI), qui s'inscrit dans l'engagement au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) des territoires 100% inclusifs. **Cette démarche mobilise dès aujourd'hui une contribution forte des acteurs, dont la Ville de Redon.**

Actions préconisées

- ✓ *Prise de contact sur le plan local avec le CLIC et dans le cadre de la coopération territoriale "Territoires 100 % inclusifs".*
- ✓ *Poursuite des démarches menées avec la MAIA.*
- ✓ *Intégration de la Ville au sein de la plateforme collaborative de la MAIA.*

3- Actions menées par les collectivités territoriales dans le cadre de la charte "Commune-Handicap" / Association des Maires de France (AMF)

La **charte "Commune-Handicap"** est un outil pour les collectivités qui souhaitent s'engager en faveur des personnes en situation de handicap. **L'AMF et les Associations porte-parole du Comité d'Entente des Associations représentatives de Personnes Handicapées et de Parents d'Enfants Handicapés ont élaboré la charte "Commune-Handicap".**

Ce document cadre vise à promouvoir l'intégration dans la cité de toutes personnes handicapées en améliorant leur autonomie par des actions concertées entre la commune et les associations. La charte "Commune-Handicap" propose aux communes de manifester au-delà de leurs obligations réglementaires, leur engagement à donner aux personnes handicapées leur place dans la ville grâce à des mesures concrètes.

Chaque commune signataire s'engage ainsi à mettre en place une concertation, des informations afin de sensibiliser sur le handicap et à agir sur le transport, l'accessibilité aux lieux publics, le logement, l'emploi, l'enfance et l'éducation, la culture et le sport, la qualité de la vie à domicile, la vie sociale et la formation.

La Ville de Redon s'est appuyée sur les critères définis dans le cadre de la charte "Commune-Handicap" pour alimenter ses réflexions.

Quelques éléments clés sur le handicap – Ville et CCAS de Redon ●

<p>Population redonnaise</p> 	<p>10 061 habitants au 1^{er} janvier 2022 (INSEE)</p>
<p>Bénéficiaires</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fin 2019, 47 foyers allocataires de l'allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) sur Redon, soit 4,2% des familles avec enfants. ▪ 481 allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) versée par la CAF sont recensés sur Redon soit 10,9% des ménages (contre 3,8% au niveau national). <p><i>Source : Analyse des besoins sociaux décembre 2020</i></p>
<p>Accessibilité des ERP (Établissements Recevant du Public)</p> 	<p>Accessibilité des ERP (Établissements recevant du Public) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 37 ERP (Établissement recevant au public), ▪ 5 IOP (Installations ouvertes au public).
<p>Structures adaptées et associations existantes</p> 	<p>Établissements et associations relais - PH adultes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 27 sur le territoire de Redon Agglomération dont 17 sur la Ville de Redon. <p>Établissements et associations relais – Enfants et adolescents :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 19 sur le territoire de Redon Agglomération dont 7 sur la Ville de Redon, <p><u>Dont</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Établissements d'hébergements adultes : 5 - Établissements d'hébergements enfants : 2

<p>Formations et emplois</p> 	<p><u>Ville de Redon</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'emplois directs : 7,19% ▪ Dépenses auprès des entreprises employant des travailleurs handicapés : 4082,92 € <p><u>CCAS-EHPAD</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux d'emplois directs : 4,39% ▪ Dépenses auprès des entreprises employant des travailleurs handicapés : 671,80 € <p>Il faudrait 6 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi et il y en a que 5 (1 agent EHPAD et 4 agents CCAS), il y a donc une contribution financière de 3520,20 € (somme portée par l'EHPAD au vu des effectifs).</p> <p><i>Sources : SRH/2022</i></p>
<p>Accueil des enfants en situation de handicap au sein de nos structures scolaires et extrascolaires</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 7 enfants handicapés accueillis au sein des écoles publiques (autisme/handicap physique...), ▪ Capacité de 12 enfants en classe ULIS Charlie Chaplin et de 12 enfants à l'école Saint-Michel, ▪ Capacité de 10 enfants de l'IEM la Clarté en classe d'inclusion sur l'école Marie Curie, ▪ Partenariat avec l'IME La Rive pour l'inclusion de 4 jeunes avec des éducateurs spécialisés sur le site ALSH (centre de loisirs) dans le cadre des activités Pass'ado chaque mercredi. ▪ Ouverture de l'Espace Jeunes chaque mercredi de 14h à 15h30 pour accueillir 7 jeunes de l'IEM la Clarté accompagnés par des éducateurs et mise à disposition du matériel de l'Espace. ▪ 32 jeunes en situation de handicap accueillis par les différents dispositifs du service enfance jeunesse. <p><i>Sources : DSEC/2021</i></p>
<p>Logements</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 logements adaptés (1 pour Espacil - Place de la Minoterie et 2 pour Néotoa - Avenue de la Gare et Rue Suzanne Marotte), ▪ Appartements de Préparation et d'Entraînement à l'Autonomie (APEA) rue Thiers, ▪ Structures spécialisées : <ul style="list-style-type: none"> - Les 2 Vallées 35, le SAS, - Le foyer Camille Claudel, - Centre d'habitat Reiz de l'ADAPEI35 : Foyer le Terre Maison d'Accueil pour Personnes Âgées Handicapées (MAPAH)

<p>Les services du CCAS</p> 	<p>Service Transport plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 67 cartes délivrées, ▪ 1181 trajets dont 621 concernant des personnes en situation de handicap, ▪ 52 utilisateurs. <p>Pour les services du CCAS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 20 usagers ressortissant de l'aide sociale légale personnes handicapées, ▪ 4 de la PCH, ▪ 3 de l'ACP, ▪ 27 usagers sur les 250 accompagnés par le service. <p>Sources : CCAS/rapport d'activité 2022</p>
---	---

Actualisation faite en novembre 2023

L'illustration de la question du handicap en carte mentale – Ville et CCAS de Redon

La carte mentale est *"un outil / une solution pratique pour structurer un projet. Elle permet ainsi de mieux comprendre et de faire comprendre une situation et une thématique complexe"*.

Cette carte, présentée **en annexe 1 de cette feuille de route**, s'appuie entre autres sur les critères définis par la charte commune-handicap et coconstruits par l'Association des Maires de France et les associations porte-parole du Comité d'Entente des associations représentatives de personnes handicapées et de Parents d'enfants handicapés.

Plusieurs thématiques à travers lesquelles la Ville et le CCAS souhaitent mener des actions et des mesures pratiques en faveur du handicap en sont ressorties :

- Concertation et information
- Mobilités et transports
- Accessibilité de la voirie, des espaces publics et des ERP
- Logement
- Emploi et Formation
- Enfance et Éducation
- Culture – Sports - Loisirs – Vacances
- Qualité de la vie à domicile et vie sociale
- Prévention des déficiences

La déclinaison des actions *

** L'ordre de présentation des thématiques ne vaut pas ordre de priorisation.*

Les préconisations concernent la période 2021-2026, mais pourront se prolonger après le mandat municipal.

❖ Concertation et information

Les objectifs :

- ✓ Organiser une consultation des acteurs clés du champ du handicap sur les questions les intéressant (exemples : vie quotidienne, inclusion socio-professionnelle, mobilités...).
- ✓ Établir ou consolider un partenariat avec les associations réunies, le département et autres partenaires afin de trouver des réponses aux problèmes qu'elles rencontrent au sein de la Ville.
- ✓ Organiser des temps d'information sur le handicap.
- ✓ Diffuser des informations utiles à toutes les démarches nécessaires à la vie des personnes handicapées par voie d'affichage, de guides, d'articles, de réunions, de supports adaptés ou sur le site Internet de la Ville.

- ✓ Sensibiliser la population aux handicaps.
- ✓ Sensibiliser les élus et agents au sein de la Ville et du CCAS.

Actions préconisées

- ✓ *Réalisation de 2 ou 3 forums et tables rondes sur des thématiques spécifiques, par la Ville et le CCAS ou en partenariat avec d'autres acteurs.*
Exemples :
 - *Handicap et emploi : sensibilisation des entreprises sur l'emploi de personnes handicapées.*
 - *Inclusion scolaire, sports et santé, etc...*
 - *Une journée "voir autrement" pour sensibiliser sur la déficience visuelle et la cécité avec un collectif associatif – Prévision début 2022*
- ✓ *Communication plus régulière d'évènements existants sur la question du handicap, des informations utiles sur les démarches de la Ville, du CCAS, d'associations ou d'autres partenaires. Nota : cela nécessitera un suivi dédié sur ces questions (contacts partenaires/veille sur les évènements/moyens de communication adaptés...).*
- ✓ *Accès par la Ville et le CCAS aux plateformes collaboratives rendues accessibles par la MAIA, le CLIC...C'est un outil d'échanges d'informations concernant les personnes âgées, personnes en situation de handicap et enfants. Informations de la naissance à la fin de vie).*

❖ Mobilités et transports

Les objectifs :

- ✓ *Déplacements dans la commune :* Pour les déplacements dans la commune, il faut aménager l'espace public communal afin d'assurer la libre circulation des personnes en toute sécurité (voirie, cheminements, éclairage, feux sonores, etc.) et voir ce qui est déjà fait à Redon.
- ✓ *Transports individuels :* Il faut prévoir des stationnements adaptés (voie publique, parkings) et garantir l'usage et le respect.
- ✓ *Transports en commun :* Pour cette catégorie de transport, il faut promouvoir leur accessibilité par du matériel adapté et aménager des arrêts ainsi que leurs abords. Il faut donc se rapprocher du département et Redon Agglomération (compétence transport).
- ✓ *Transports spécialisés :* En complément du réseau de transport en commun, il faut favoriser l'instauration d'un transport spécialisé, qui est le seul moyen de déplacement pour certaines catégories de personnes handicapées.

Le pilotage dans ce domaine peut se faire :

- Soit en interne par le CCAS (Transport Plus) via un conventionnement de transports avec sociétés de taxis.
- Soit en externe par Redon Agglomération (compétence transports).

Actions préconisées

- ✓ *Avoir une réflexion commune par la Ville et le CCAS avec Redon Agglomération et les villes voisines sur le transport des personnes en situation de handicap et voir si des mutualisations sont possibles (axe déplacements professionnels, transport spécialisé...).*

❖ **Accessibilité de la voirie, des espaces publics et des ERP**

Pour permettre l'accessibilité des lieux publics aux personnes en situation de handicap, plusieurs actions sont à réaliser.

Objectifs :

- ✓ Faire respecter la réglementation en matière d'accessibilité dans tous les établissements (publics/privés et neufs ou réhabilités) recevant du public.
- ✓ Réaliser le Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE).
- ✓ Mettre en place et faire fonctionner la Commission Communale pour l'Accessibilité en concertation avec les associations. Cette Commission a été créée en 2014 et se réunit deux fois par an.
- ✓ Sensibiliser les commerçants à la nécessité de l'accessibilité.

Note annexée : L'agenda d'accessibilité Programmée (Ad'AP) ♦

Actions préconisées

- ✓ *Poursuivre les engagements pris lors de l'adoption de l'agenda d'accessibilité et en faire le suivi.*
- ✓ *Respect des engagements pris en au sein de la Commission Communale pour l'Accessibilité du 20 mai 2021 avec la création d'un groupe de travail pour des visites de terrains et de présentation des dossiers d'aménagements.*
- ✓ *Établir le rapport annuel qui est l'une des missions de la Commission Communale pour l'Accessibilité.*
- ✓ *Initier fin 2021/début 2022 la démarche d'élaboration du PAVE, en recourant à un bureau d'études spécialisé – Budget estimatif de 30 000 €.*
- ✓ *Prévoir des échanges avec les commerçants, voir ce qui est fait sur Redon et connaître le nombre de locaux commerciaux et accessibles.*
- ✓ *Solliciter d'autres partenaires sur les volets techniques et financiers (ex : partenaires d'actions cœur de ville / CCI / Redon Agglo...).*
- ✓ *Intégrer la question de l'accessibilité dans les missions du futur manager de centre-ville et relais d'informations sur cette question.*

❖ Logement

Les objectifs :

- ✓ Créer des structures d'hébergements adaptées ou spécialisées. Faciliter tout projet en lien avec l'habitat inclusif.
- ✓ Faciliter la création de nouvelles structures d'hébergement adaptées ou spécialisées.
- ✓ Favoriser la concertation entre les organismes concernés (Mairie, Préfecture, associations concourant à l'amélioration de l'habitat, organismes logeurs, etc.), dans le cadre par exemple de la lutte contre l'habitat insalubre.

Actions préconisées

- ✓ *Zoom sur le nombre de personnes handicapées hébergées dans chaque structure spécialisée ou adaptée et par type de handicap – action de recensement concertée avec la MAIA dans le cadre des réflexions sur l'habitat inclusif et l'habitat partagé – Rencontres à définir sous le format "work café".*
- ✓ *Dans chaque projet d'aménagement urbain, de construction ou réhabilitation de logements, la question de l'habitat adapté voire de l'habitat partagé devra être prise en compte.*
Ex : résidence intergénérationnelle rue Thiers.
Ex : contact avec les aménageurs et opérateurs / les sensibiliser à cette question voire l'exiger dans le partenariat avec la Ville.

❖ Emploi et formation

Pour rappel, la loi du 10 juillet 1987 oblige à employer des travailleurs handicapés et assimilés dans la proportion de 6 % de l'effectif total des agents.

Dans le domaine de l'emploi et de la formation, les actions suivantes sont à mener :

- ✓ Faire connaître les actions actuelles des structures (Exemple : promotion de l'emploi des personnes handicapées par l'intermédiaire des Permanence de l'Accueil pour l'Information et l'Orientation et des Missions Locales).
- ✓ Faire connaître les possibilités offertes par l'A.G.E.F.I.P.H. (Association nationale de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés) en faveur de l'accès et du maintien dans l'emploi en milieu ordinaire des personnes handicapées (insertion professionnelle, aménagement du poste de travail, etc.).
- ✓ Accroître, dans la mesure du possible, la part des marchés aux établissements de travail protégé (fournitures, espaces verts, etc.).

Actions préconisées

- ✓ *S'inclure dans les évènements mis en place sur le plan national lors de la semaine européenne pour l'emploi et le handicap en partenariat avec Cap Emploi / l'APF et les services de l'État.*
- ✓ *Recenser, développer et valoriser les missions, contrats et achats confiés aux ESAT par les services de la Ville et du CCAS.*
- ✓ *Intégrer dans les Lignes Directrices de Gestion de la collectivité sur la stratégie RH, la promotion de l'inclusion du handicap (aménagement des postes de travail, actions de sensibilisation et de formation, informer sur les droits en lien avec le handicap, promouvoir et encourager les déclarations RQTH...).*
- ✓ *Accueillir des personnes en situation de handicap au sein des services.*

❖ Enfance – Éducation

Élément clé de l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap, la scolarisation des élèves handicapés a été affirmée dès 1975 comme un droit. L'objectif est de renforcer la proximité entre Établissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS) et le système éducatif ordinaire. Pour ce faire, l'Agence Régionale de Santé (ARS) doit faciliter la construction des ponts entre les structures spécialisées et l'Éducation Nationale afin de promouvoir une offre éducative conjointe avec les écoles de la République.

Dans le sens inverse, il est attendu, des professionnels de la scolarité en maternelle et en primaire, une attention renforcée pour détecter l'ensemble des enfants ayant des suspicions de troubles neuro-développementaux, afin d'améliorer la prise en charge et l'accompagnement de ces enfants.

Le Projet Éducatif Local (PEL) dans sa thématique « accompagner et prévenir » prévoit de :
« *Veiller à l'intégration de tous les jeunes dans le projet éducatif en prenant en compte toutes les différences et tous les handicaps* ».

Dans ces domaines de l'enfance et de l'éducation, il faut :

- ✓ Favoriser l'accueil des enfants handicapés dans les crèches et les haltes-garderies.
- ✓ Informer la population des possibilités d'accueil scolaire et périscolaire dès l'école maternelle.
- ✓ Aménager les établissements scolaires et les centres de loisirs pour les rendre accessibles à tous. Des actions sont déjà existantes sur Redon (école Marie Curie, école Charlie Chaplin, Espace Jeunes). Cette question d'accessibilité est une dynamique actuelle avec la Clarté sur l'accès de jeunes en situation de handicap à l'Espace Jeunes.
- ✓ Connaître les enfants handicapés soumis à l'obligation scolaire et éducative en application des articles L. 131-6 et L. 112-1 du Code de l'Éducation.
- ✓ Participer à toute action tendant à favoriser l'intégration scolaire en partenariat avec l'Éducation Nationale.

Sur le territoire de Redon Agglomération, 6 structures petite enfance accueillent et accompagnent des enfants en situation de handicap, avec un travail de détection des troubles proposé par une assistante maternelle.

Actions préconisées

- ✓ *Accompagner et valoriser le travail d'inclusion actuellement mis en œuvre au sein de nos établissements scolaires et extrascolaires.*
- ✓ *Être à l'écoute et faciliter toute action des établissements et organismes qui valorisent les actions à destination des enfants et des jeunes (Exemple : des démarches sont lancées depuis avril 2021 pour accompagner le dispositif du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), structure qui assure en ambulatoire l'accueil et l'accompagnement d'enfants de moins de 6 ans, présentant une vulnérabilité ou une difficulté dans leur développement (psychique, moteur, intellectuel, sensoriel... avec l'ARS / le Département 35 / le Centre Hospitalier de Redon Carentoir / Redon aggro ...).*

❖ Culture - Sports - Loisirs – Vacances

Dans les domaines de la culture, du sport, des loisirs et des vacances, il faut :

- ✓ Promouvoir l'accessibilité des lieux culturels, de loisirs et de tourisme (monuments, musées, salles de spectacles, salles de sports).
- ✓ Faciliter la participation réelle des personnes handicapées aux activités et manifestations culturelles, artistiques, sportives, de loisirs en utilisant, si nécessaire, les compétences des associations spécialisées.
- ✓ Favoriser la présentation d'expositions et de spectacles d'artistes en situation de handicap.

Actions préconisées

- ✓ *Intégrer l'inclusion dans le projet culturel de la Ville.*
- ✓ *Poursuivre et promouvoir l'action sport-santé-handicap dans le projet sportif Municipal.*
- ✓ *Action / évènement à proposer durant le mandat en faveur du sport adapté, dans le cadre notamment du projet maison sport-santé.*
- ✓ *Contact avec les associations sportives sur les problématiques de formation d'éducateurs spécialisés et relais auprès des familles des possibilités offertes par les associations.*

❖ Qualité de la vie à domicile et vie sociale

En ce qui concerne la vie à domicile, plusieurs actions sont à effectuer par le CLIC et le SAAD :

- ✓ Organiser des réunions de coordinations sur le problème de maintien à domicile.
- ✓ Favoriser le développement d'emplois en matière d'aide humaine et

d'accompagnement des personnes handicapées.

- ✓ Ouvrir les services de prestations à domicile aux personnes handicapées (CCAS, SESSAD).
- ✓ Encourager toute action bénévole des habitants à la rencontre des personnes handicapées et les aidants soit par des visites à domiciles, soit par des contacts dans la Ville.
- ✓ Soutenir les associations d'animation de la vie locale (aide au Téléthon) qui accueillent et accompagnent des personnes handicapées.
- ✓ Accompagner les personnes handicapées à l'autonomie :
 - Aide aux tâches ménagères par le SAAD,
 - Autres structures d'aides à domiciles,
 - Accompagnement pour le Service d'Aide à la Vie Sociale (tâches quotidiennes ou menus travaux).

Plusieurs acteurs dans ce domaine :

- ✓ Soit en interne par : Le SAAD,
- ✓ Soit en externe par :
 - Le CLIC ou autres structures d'aide à domicile,
 - Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, notamment le service "Personnes Handicapées" pour des aides financières,
 - Les associations intermédiaires (AIDE) ou caritatives (Croix Rouge, Secours Populaire, etc.),
 - Le CLIC pour MDPH (allocations AAH, AEEH) versées par la CAF.

Actions préconisées

- ✓ *Être en veille sur les contrats locaux de santé mentale en lien avec le système de soins spécialisés et les autorités sanitaires.*
- ✓ *Sensibiliser au handicap invisible (handicap d'ordre psychologique : relations sociales, repli sur soi, comportements décalés...).*
- ✓ *Réfléchir à des actions sur les questions de la vie affective et sexuelle des personnes handicapées / relayer les actions existantes des partenaires spécialisés.*

❖ Prévention des déficiences

- ✓ Vérifier l'absence de pollutions chimiques à l'échelle locale.
- ✓ Réduire les risques d'accidents professionnels et de la route.
- ✓ Faire de la prévention et de la veille environnementale.

Suivi de la feuille de route

Les actions préconisées dans cette feuille de route par la Ville et le CCAS sont très nombreuses car elles font appel à de multiples partenaires, associations, services et sont évidemment transversales.

- ✓ Certaines sont plus rapides et aisées à mettre en œuvre, la Ville et le CCAS pouvant être facilitateurs et relais d'actions existantes (participation et communication sur des événements et animations par exemple).
- ✓ D'autres vont nécessiter un temps dédié plus long, en raison notamment de la nécessaire concertation entre acteurs, car le "monde du handicap" ne parle pas toujours d'une seule voix (interface entre professionnels et acteurs du handicap par exemple).
- ✓ D'autres vont nécessiter une technicité et des dépenses plus importantes (accessibilité par exemple).

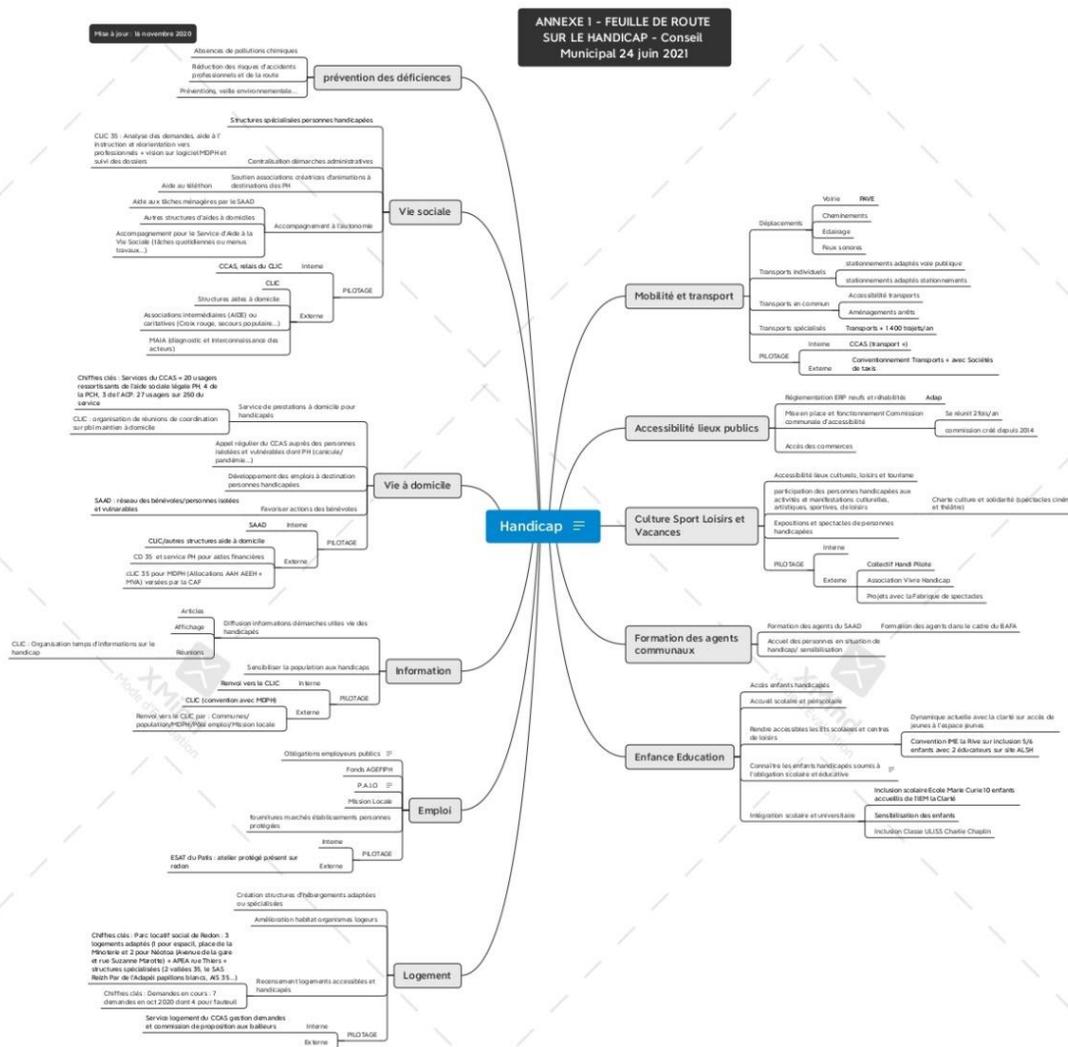
Les personnes en situation de handicap sont avant tout des citoyens (étudiants, sportifs, demandeurs d'emploi, personnes âgées...) dont les besoins et attentes évoluent. La feuille de route "Vivre ensemble" est un document cadre qui a donc vocation à évoluer dans le temps pour suivre l'évolution de ces besoins.

Par ailleurs, un bilan des actions réalisées sera effectué annuellement. Des actions nouvelles pourront également être proposées.

Pascal Duchêne,
Maire
Président du CCAS

Rola Abi Fadel,
Conseillère déléguée au handicap

Annexe 1 – Carte mentale sur le handicap



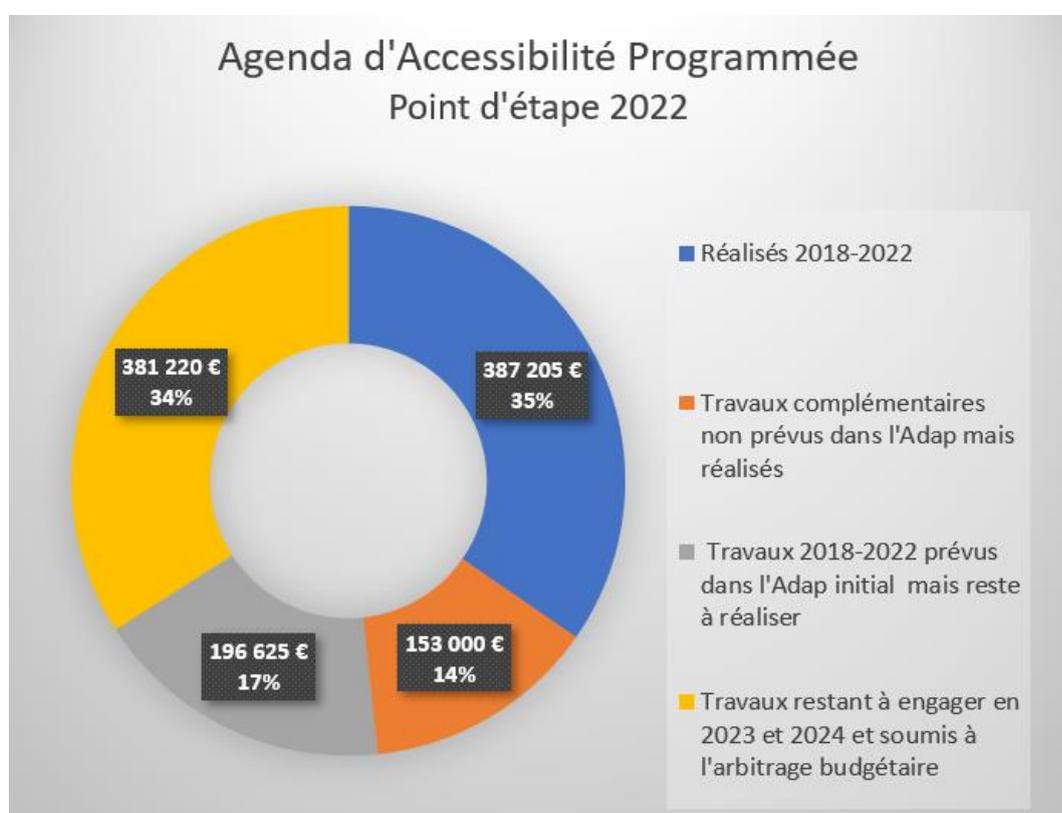
NOTE ANNEXEE A LA FEUILLE DE ROUTE HANDICAP

Point d'étape de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) 2018-2025

L'agenda d'Accessibilité Programmée (2018-2025) adopté par la municipalité prévoyait un budget total de 1 067 070€ pour les travaux de mise en accessibilité des Installations Ouvertes au Public (IOP) et Établissements Recevant du Public (ERP).

Des travaux supplémentaires, qui n'étaient pas prévus dans l'Adap, ont également été réalisés, ce qui porte le total des montants prévisionnels des travaux à **1 118 050€**.

Ce montant se répartit comme suit :



À noter : 166 620€ de travaux initialement prévus dans l'Adap sont en attente d'études ou abandonnés du fait de projets nouveaux (destruction, fin d'activités...).

Feuille de route handicap

Annexe 3 – Bilan des actions engagées en 2023

❖ Concertation et information

▪ Visite des locaux du Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP)

Le CAMSP accompagne des enfants de 0 à 6 ans qui présentent des troubles du comportement. Il est rattaché au CAMPS hospitalier de Rennes, au pôle femme-enfant du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) et financé par l'ARS et le Département.

Une antenne du CAMSP est arrivée à Redon en fin 2022.

À cette occasion, et pour découvrir ce dispositif, une visite des locaux était organisée en présence de Rola Abi Fadel, conseillère municipale déléguée au handicap et à l'inclusion, ainsi que la Directrice et un agent du CCAS.



L'antenne de Redon reçoit les enfants âgés de 0 à 6 ans et résident à 30 km maximum autour de Redon. L'équipe du CAMSP compte divers professionnels : une pédiatre, une pédopsychiatre, une éducatrice spécialisée, une masseur psychologue, une ergothérapeute, etc.

▪ Organisation de la journée de sensibilisation « Voir autrement »

Le mardi 11 avril 2023, la Ville de Redon a accueilli pour la première fois la journée « Voir autrement » à destination des personnes déficientes visuelles, des aidants et des professionnels (*Annexe 1 – Revue de presse journée « Voir autrement »*).

Coordonnée par le CCAS de Redon, de nombreux acteurs locaux se sont mobilisés autour du thème choisi pour cet événement : « L'accès à la culture et aux loisirs ».

Organisée en partenariat avec des associations, des établissements publics et privés, cette journée de sensibilisation au handicap visuel poursuivait plusieurs objectifs :

- Faire connaître des services auprès des personnes aveugles ou malvoyantes mais aussi auprès de leurs prescripteurs,
- Montrer le dynamisme des acteurs de la cécité et de la basse vision,
- Développer et stimuler un réseau de professionnels autour d'une cause commune,
- Créer une dynamique entre acteurs locaux,
- Mieux connaître l'environnement local sur la question de la déficience visuelle,
- Mettre un coup de projecteur sur le handicap visuel.

La journée s'est déroulée en deux parties :

o Table ronde sur l'accès à la culture et aux loisirs en matinée

La table ronde présentait les actions proposées aux personnes déficientes visuelles pour faciliter l'accès à la culture et aux loisirs. Elle était animée par Benoit Blanchard, en présence de professionnels de la basse vision et de la déficience visuelle. Sylvie Ganche, chargée de la mission accessibilité des publics aux Champs libres à Rennes a introduit cette matinée par la présentation de l'audiodescription.

Les invités de cette table ronde :

- Anaïs Vidal, conseillère en séjour à l'Office de Tourisme du Pays de Redon,
- Maud Rouvrais, responsable pôle médiation, Médiathèque de Redon Agglomération,
- Jean-Marc Trolet, président de l'Association Valentin Haüy d'Ille-et-Vilaine,
- Bernadette Poiraud, présidente d'A.C.I.A.H. (Accessibilité, Communication, Information, Accompagnement du Handicap),
- Jacques Téphaine, Grand Témoin.



*Ouverture de la journée par Rola Abi Fadel,
conseillère municipale déléguée au handicap et à l'inclusion à la Ville de Redon*

o Forum d'information l'après-midi

Tout l'après-midi, des stands d'information étaient installés pour informer sur les aides techniques et outils permettant aux malvoyants d'accéder au mieux à toutes les richesses culturelles et à un maximum de loisirs : bibliothèque sonore, audio-description, sports adaptés, informatique adaptée, etc.



Invités par le CCAS, de nombreux acteurs de la culture et des loisirs du territoire étaient présents pour présenter leur service :

- Le 7, conservatoire de Redon Agglomération,
 - Le Canal Théâtre du Pays de Redon,
 - La Médiathèque de Redon Agglomération,
 - L'Office de Tourisme du Pays de Redon,
 - L'association A.C.I.A.H. (Accessibilité, Communication, Information, Accompagnement du Handicap).
- Un partenariat avec les élèves de terminale ASSP du lycée Beaumont

Les élèves de terminale du bac professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP) du lycée Beaumont étaient également de la partie. Au côté des organisateurs, ces derniers veillaient au bon déroulement de la journée (accueil du public, installation et service collation, etc.).



Par ailleurs, un registre ouvert aux personnes volontaires a permis d'identifier des citoyens qui souhaitent s'engager bénévolement pour faciliter la vie des personnes malvoyantes dans le secteur de Redon.

- Bilan de l'action

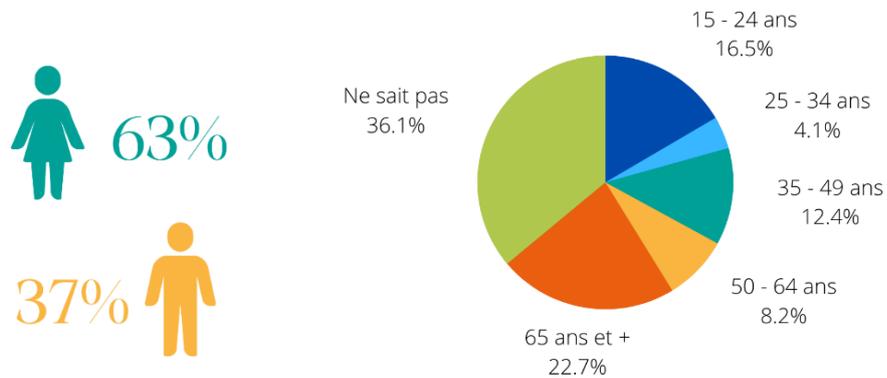
Au total :

- 100 inscrits à la journée et 25 élèves du lycée Beaumont en renfort pour l'organisation,
- 37 particuliers – 3 Aidants – 60 professionnels/ou membres d'associations,
- 31 personnes déficientes visuelles dont 22 particuliers et 9 professionnels,
- 1 personne avec besoin d'une boucle magnétique et d'un interprète en Langue des Signes Française,
- 77 repas sur place,
- 2 personnes véhiculées de la gare jusqu'à la salle.

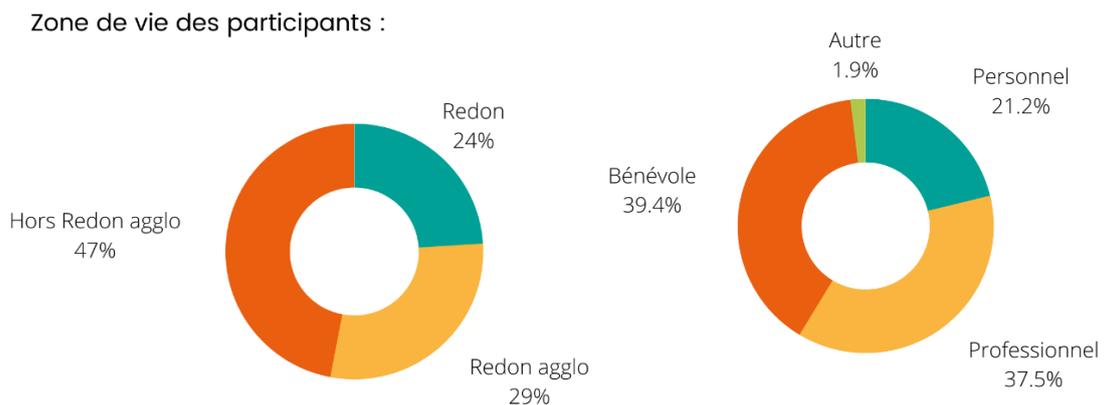
Les résultats du questionnaire de satisfaction :

Au total, 49 personnes ont répondu au questionnaire de satisfaction (63% de femmes et 37% d'hommes). Elles habitent majoritairement hors des communes de Redon Agglomération (47%) et sont des bénévoles (39%).

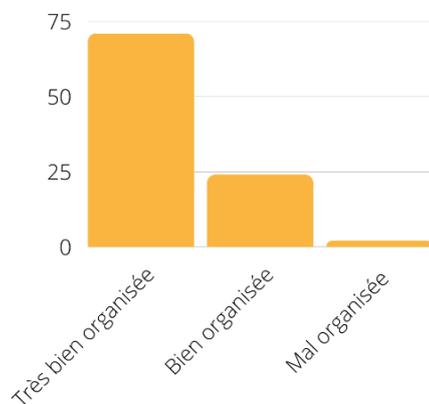
Tranche d'âge des participants :



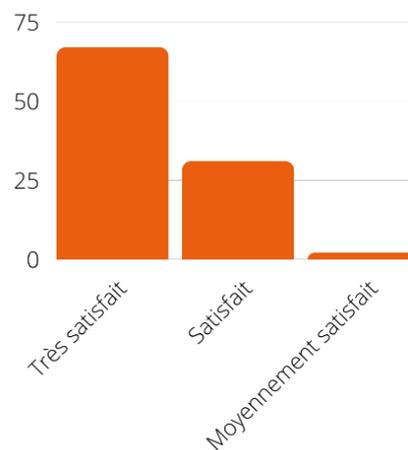
Statut des participants :



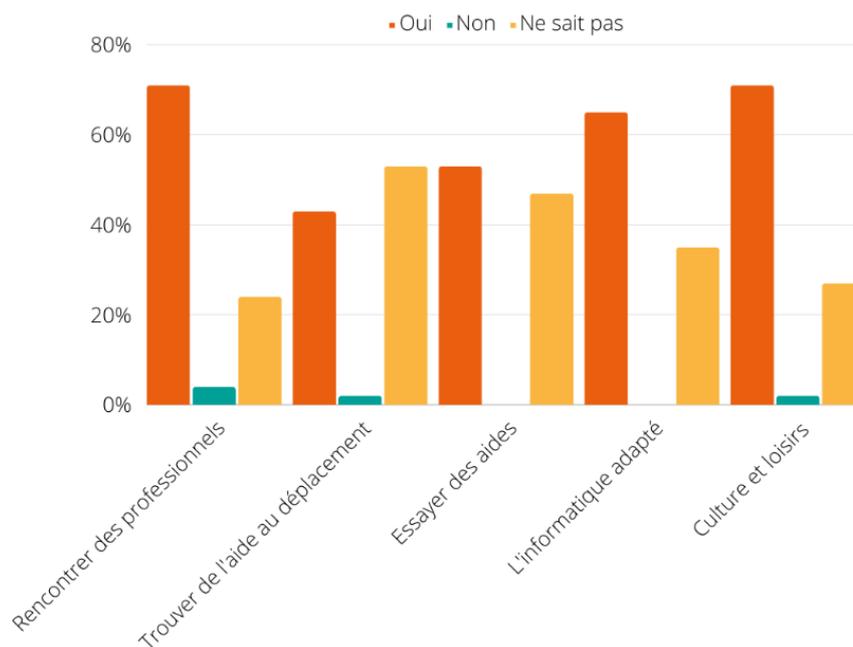
Ressenti sur l'organisation de la journée :



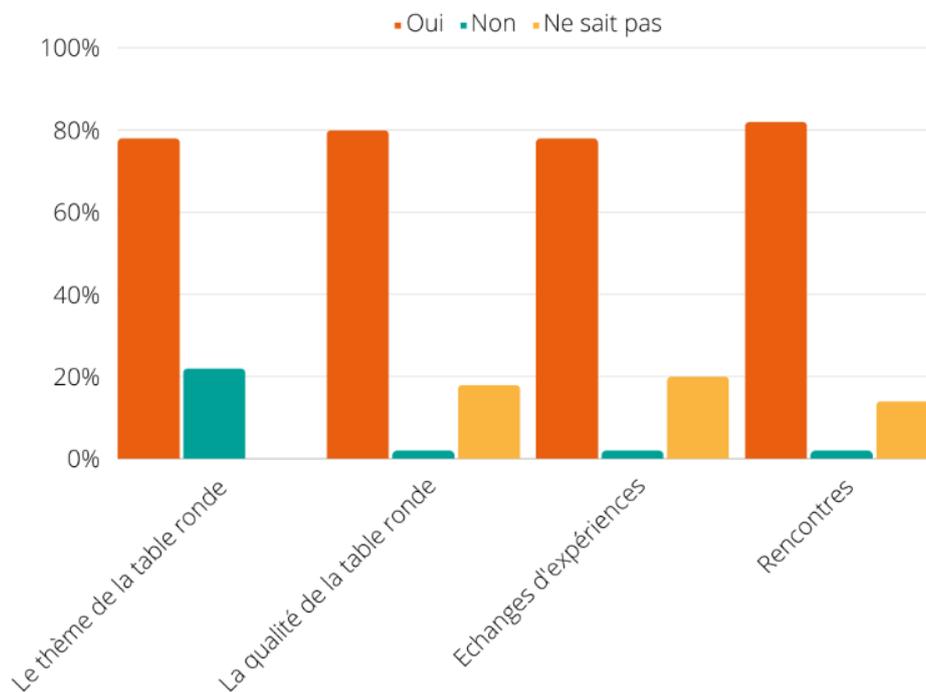
Satisfaction de la journée :



Avez-vous trouvé les stands pertinents pour :



La journée à t-elle répondu à vos attentes :



- Participation à la journée de sensibilisation des élèves de terminales ASSP du lycée Beaumont

Dans le cadre de leur cursus, les élèves de terminale ASSP (Accompagnement Soins et Services à la Personne) du lycée Beaumont ont travaillé sur une journée de sensibilisation au handicap. Ils ont invité Rola Abi Fadel à découvrir leur projet : organisation, activités, partenaires, etc. En contrepartie, le CCAS a proposé aux lycéens de participer à l'organisation de la journée « Voir autrement » du 11 avril 2023.



Présentation de projet des élèves à la conseillère municipale déléguée au handicap et à l'inclusion

Comme convenu, le jeudi 11 mai 2023, Rola Abi Fadel, accompagnée de la Directrice et d'un agent du CCAS, se sont rendues à la cité scolaire de Beaumont (*Annexe 2 – Revue de presse, participation du CCAS à la journée de sensibilisation organisée par les élèves de terminales ASSP du lycée Beaumont*).



Elles y ont découvert les différentes activités de sensibilisation proposées par les divers partenaires : table-ronde, activités sportives, exposition photos, projection d'un film, etc.

▪ Téléthon à Redon

Le CCAS coordonnait une nouvelle fois le Téléthon. Cette année, ce rendez-vous solidaire a eu lieu le samedi 9 décembre 2023 au Cloître Saint-Sauveur.

Plusieurs associations locales étaient mobilisées pour l'occasion : l'Office territorial des sports, les Cavaliers des 3 pays, Never give up VTT, Expressions Femmes, le Bridge-club de l'Amicale laïque, l'association de jeux de société de Redon.

Les commerçants locaux étaient également engagés en prenant part au Cluedo géant et en participant au don de lots pour la tombola (*Annexe 3 – Revue de presse, les animations du Téléthon à Redon*).

L'idée est d'étoffer d'années en années le programme en faisant appel aux associations redonnaises intéressées.



Ouverture de la journée par le Maire et la conseillère municipale déléguée au handicap et à l'inclusion.

Au programme :

- Une **kermesse du Téléthon** avec de nombreux stands : atelier maquillage, sculpture sur ballon, sarbacane, parcours à l'aveugle, jeux en bois, vente de créations par Expression Femmes.



- Une **boutique** Téléthon, vente de gâteaux, galettes saucisses et boissons.



- Un **Cluedo géant** pour résoudre une énigme à travers la Ville. Belpégor était dans Redon pour aider les enquêteurs et les accompagner afin de percer le mystère autour d'un vol.
- Un tournoi de Bridge et d'échecs.
- Une **randonnée VTT** était organisée par l'association Never give up VTT (**80 participants**).



Ce week-end de mobilisation a permis de récolter **1 896 €** :

- Kermesse du Téléthon et Cluedo Géant : 1 016 €
- Tournoi de bridge du Bridge-Club de l'amicale Laïque : 480 €
- Randonnée VTT de Never Give Up : 400 €

❖ Accessibilité de la voirie, des espaces publics et des ERP

- **Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) : élaboration du diagnostic et du plan d'actions**

La Ville a lancé, le vendredi 1^{er} avril 2022, la procédure de marché pour le choix du bureau d'étude chargé d'assister la Ville dans l'élaboration de ce PAVE. L'objectif est de faire un état des lieux de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

○ Un temps de concertation

Dans un premier temps, une réunion de concertation était organisée avec le cabinet, les élu.es et agents de la collectivité, ainsi que les représentants d'associations et commerçants.

Cette première rencontre a permis :

- d'échanger sur les problématiques de mobilités du territoire : recueil des besoins des usagers et des pratiques de mobilité,
- d'échanger autour des supports cartographiques à annoter, retraçant les observations et points noirs,
- d'échanger sur le périmètre d'étude,
- de valider les rues à auditer lors de la matinée de concertation sur terrain.



S'en est suivi de deux visites de terrain avec les associations, élu.es et techniciens afin d'appréhender les problématiques identifiées lors de la première réunion de concertation. Le groupe a arpenté la Ville afin de relever les « obstacles » au bon cheminement des personnes à mobilité réduite ou touchées par d'autres handicaps (auditif, visuel, mental, etc.).

○ Le diagnostic de terrain

Le cabinet a ensuite procédé à un diagnostic de terrain grâce à une grille d'analyse et un relevé sur la voirie pour permettre la localisation des obstacles : mesure des pentes, mesure des largeurs de trottoirs, prise de hauteur des abaissements de trottoirs, mesure du mobilier urbain, prise de photos...

Au total, environ 40 km de voirie ont été auditées dont 71 323 m de trottoirs audités et qualifiés selon leur accessibilité, 596 traversées pour piétons, 1 904 obstacles ponctuels relevés, etc.

Évaluation chiffrée des travaux sur la totalité de la voirie auditée :

Type d'éléments audité	Estimation (€ HT)
Circulation	17 720 500,00 €
Traversée (chaussée et bateau)	4 288 528,00 €
Escalier	114 040,00 €
Rampe	8 000,00 €
Zone d'embarquement	331 250,00 €
Obstacles ponctuels	2 473 000,00 €
Place de stationnement PMR	272 360,00 €
TOTAL	25 207 678,00 €

o Le plan d'actions

Au vu des résultats du diagnostic, la stratégie d'actions proposée par le cabinet est la suivante :

- Action n°1 – Mise en accessibilité totale des rues inscrites dans les programmes de réfection de voirie
- Action n°2 – Mise en conformité des places de stationnement PMR
- Action n°3 – Mise en accessibilité des traversées pour piétons
- Action n°4 – Mise en accessibilité des escaliers
- Action n°5 – Suppression des obstacles ponctuels peu coûteux
- Action n°6 – Communiquer et sensibiliser
- Action n°7 – Suivi et révision du PAVE

❖ Logement

- **Résidence intergénérationnelle rue Thiers : choix du porteur validé et lancement du projet**

La Ville de Redon a lancé un appel à projet pour transformer les anciens ateliers municipaux de la rue Thiers en résidence intergénérationnelle. L'opérateur, la SA HLM Les Foyers, a été choisi en 2022.

Développer l'habitat intergénérationnel est une des solutions pour éviter l'isolement social, dans un lieu où se développent des valeurs de solidarité entre les générations, avec un accent mis sur la qualité de vie. Le projet a aussi pour objectif de répondre à la demande de logements des étudiants et proposera à la location 53 logements : 24 pour les personnes âgées, 4 pour les personnes en situation de handicap et 25 pour les jeunes.



Les anciens locaux des services techniques de la rue Thiers se doteront d'un nouvel usage après une transformation d'ampleur (neuf non défini). © Chausseux Architectes

La partie neuve de 28 logements (T2 et T3) accueillera les personnes âgées autonomes et les personnes en situation de handicap dans une logique de résidence d'habitat inclusif. Le grand espace commun intergénérationnel fera environ 100 m2 et permettra d'organiser des temps de partage et de convivialité.

❖ Emploi et formation

▪ **Projet « Immersion » au sein du service EVPA**

Dans le cadre du projet « Immersion » de l'Institut Médico-Educatif (IME) La Rive, une convention de partenariat a été signée le 11 septembre dernier, permettant ainsi à un groupe de 4 à 5 stagiaires de découvrir le travail du service Espaces Verts et Patrimoine. Un "parcours pré-professionnel" qui leur permet de s'immerger dans le quotidien d'un métier tout au long de l'année.

Ce stage collectif a pour objectif de :

- Permettre aux élèves de découvrir « l'univers » du travail,
- Sensibiliser les jeunes aux exigences du monde professionnel,
- Expérimenter le travail en situation réelle,
- Évaluer les capacités au travail des élèves en milieu professionnel.

Tous les vendredis matin, ils rejoignent ainsi le parc de Bel Air pour réaliser des travaux variés. Les agents assurent l'apprentissage des jeunes stagiaires durant leur formation. Sous l'égide de leur éducateur, qui veille au bon déroulement du stage et à la mise en œuvre des consignes et des protocoles donnés par les agents du service.

▪ **Duoday**

Dans le cadre de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes handicapées, le CCAS a renouvelé sa participation à la journée nationale du Duoday le jeudi 23 novembre 2023.

À cette occasion, une personne volontaire a partagé, le temps d'une journée, le quotidien de Typhaine Le Gall, chargée du développement de l'Action Sociale et de la Santé.



▪ **Organisation d'un Handicafé© Renversé à Redon dans le cadre de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH)**

Créée en 1997 par l'Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (LADAPT), la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) est organisée chaque année en novembre. Le temps d'une semaine, l'objectif est de faire se rencontrer entreprises, politiques, associations et bien entendu demandeurs d'emploi en situation de handicap.

C'est dans ce cadre que le CCAS a souhaité organiser une action à Redon et a pris contact avec LADAPT puis Cap Emploi 35 et Pôle Emploi.

Il a été convenu d'organiser un Handicafé® Renversé le vendredi 24 novembre 2023 à la salle Le Carré 9. À Redon, c'est la première fois que se tenait ce rendez-vous en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.

C'est une formule simple et conviviale qui permet la rencontre entre des recruteurs et des candidats en recherche d'emploi tout en renversant les codes. Ce sont les candidats qui sont installés aux tables et c'est aux entreprises de venir se présenter à eux.



Au total, 22 candidats et 6 employeurs se sont donnés rendez-vous pour partager et échanger sur leurs compétences et leurs offres d'emploi, dans divers secteurs (*annexe 4 – Revue de presse, handicapé renversé à Redon*).

Les entreprises :

- Ville Redon
- Geose
- Groupement d'employeurs aide emploi services
- Up' Intérim Bretagne
- Samsic Emploi
- IHP Services



Discours d'introduction de Rola ABI FADEL, en présence des partenaires ADAPT et Pôle Emploi

Tout au long de cette matinée, les candidats étaient installés à une table et ce sont les employeurs qui se sont déplacés de table en table pour aller à leur rencontre.

Chaque entretien, d'une durée de 10 minutes environ, était rythmé par :

- un temps court durant lequel l'employeur se présentait,
- un temps où le candidat posait des questions à l'employeur,
- un échange avec le candidat.



À la fin de chaque mini-entretien, si le candidat était séduit par l'entreprise et son offre d'emploi, il pouvait alors **remettre un CV à l'employeur**.

En parallèle, un **espace conseil** ainsi qu'un **espace café** étaient à disposition de l'ensemble des participants.



Temps d'échanges entre Rola ABI FADEL, J-F. MIGNET (DGS de la Ville de Redon), Nadège PERION (Directrice du CCAS) et un agent de Pôle Emploi

❖ Enfance – Éducation

▪ Poursuite des actions de sensibilisation dans le cadre du Projet Éducatif Local

Dans le cadre du PEL, le service enfance jeunesse poursuit les actions d'inclusion et de sensibilisation au handicap par le biais du centre de loisirs La Ruche, l'Espace Jeune ou encore les animations du quartier Bellevue.

Par exemple, au centre de loisirs La Ruche, le fil rouge des deux semaines de vacances en avril était la sensibilisation au handicap à travers le jeu.



▪ Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM)

Mercredi 11 octobre 2023, dans le cadre des SISM, le service Enfance-Jeunesse de la Ville et ses partenaires se sont mobilisés pour proposer une journée d'animation entièrement gratuite et ouverte à tous au gymnase de l'école Henri Matisse. Au programme, jeux vidéo, sports adaptés, jeux en bois, escape game, activités créatives, jeux de société, musicothérapie, etc.

Ce sont presque 200 personnes qui sont venues profiter des activités qui leurs étaient proposées : le centre de loisirs La Ruche, l'ADAPEI, l'UTOPI, l'Ehpad Les Charmilles, l'institut d'éducation motrice La Clarté, l'hôpital de jour de Redon et des familles.

Plusieurs partenaires se sont mobilisés pour cet événement : L'Adapei Ille-et-Vilaine, l'association Les eaux vives, l'association Persona 96, l'APF France handicap, le Centre hospitalier de Redon-Carentoir, le Département d'Ille-et-Vilaine, le Réseau intercommunal des médiathèques, la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine et l'OTS.



Annexe 1 – Revue de presse journée « Voir autrement »

Redon ville

Voir autrement : une journée de sensibilisation au handicap visuel le mardi 11 avril

Le mardi 11 avril, au Carré 9, la Ville de Redon accueille pour la première fois la journée "Voir autrement" à destination des personnes déficientes visuelles, des aidants et des professionnels.

Cette journée, lancée à l'origine par l'association de Chiens guides d'aveugles de l'Ouest, a déjà été organisée dans d'autres villes par le passé. L'édition 2023, qui se tiendra à Redon, est coordonnée par le CCAS de Redon qui a mobilisé les acteurs locaux autour du thème choisi pour cet événement : "L'accès à la culture et aux loisirs".



COUP DE PROJECTEUR SUR LE HANDICAP VISUEL

« Cette journée de sensibilisation au handicap visuel a pour objectif d'informer les personnes aveugles et malvoyantes sur les nombreux services en lien avec la culture et les loisirs », affirme Rola Abi Fadel, élue déléguée au handicap à la Ville de Redon. « Cette action est inscrite dans la feuille de route municipale intitulée "Vivre ensemble". Elle permettra d'aider les personnes déficientes visuelles ainsi que leurs proches pour mieux s'orienter et trouver

L'événement est organisé en partenariat par la Ville et le CCAS de Redon, la Maison associative de la Santé, les Chiens guides d'aveugles d'Ille-et-Vilaine, Malakoff Humanis et la participation des associations œuvrant dans le domaine de la vision. DR

plus d'autonomie. Par ailleurs, ce temps fort permettra de faire connaître l'environnement local sur la question de la déficience visuelle, mais aussi de mettre un coup de projecteur sur le handicap visuel. »

TABLE RONDE LE MATIN

La journée débutera par une table ronde le matin. « Ce temps permettra de présenter

les actions proposées aux personnes déficientes visuelles pour faciliter l'accès à la culture et aux loisirs. » Elle sera animée par des professionnels de la basse vision, de la déficience visuelle et de l'audiodescription.

FORUM D'INFORMATIONS L'APRÈS-MIDI

Un déjeuner clôturera cette matinée d'échanges (sur inscription).

L'après-midi aura lieu un forum d'information, avec des ateliers et stands d'information en accès libre. Au menu : informatique adaptée, atelier braille, activités et loisirs adaptés.

Le CCAS de Redon a invité les acteurs du territoire à présenter leurs services : le conservatoire Le 7, le théâtre Le Canal, la médiathèque Redon Agglomération, l'Office de Tourisme du Pays de Redon l'association ACIAH (Accessibilité, communication, information, accompagnement du handicap).

Les élèves de terminale du bac professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP) du lycée Beaumont seront également de la partie. Au côté des organisateurs, ces derniers veilleront au bon déroulement de la journée (accueil du public, installation et service collation, etc.).

▷ "Voir autrement", mardi 11 avril de 9 h à 16 h 30, au Carré 9, rue de Galerie à Redon. Entrée gratuite. Journée sur inscription par téléphone au 06 45 87 96 78 ou par mail : vision.redon@gmail.com. Repas facultatif : 10 €, règlement sur place.

État civil

Naissances. Le 28 mars : Aëlia Laurent, Bains-sur-Oust. Le 26 mars : Ophélie Heritier, Redon. Le 28 mars : Lola Perrin, Sixt-sur-Aff. Le 3 avril : Célyan Cuzon, Sévérac. Le 3 avril : Lhya Got, Guenrouet.

Décès. Le 27 mars : André Ceaux, 88 ans, Redon. Le 27 mars : Francis Legendre, 90 ans, Pipriac. Le 31 mars : Denise Annee épouse Launay, 80 ans, Allaire. Le 31 mars : René Lacour, 75 ans, Guipry-Messac. Le 30 mars : Noëlle Leduc, 77 ans, Redon. Le 29 mars : Christiane Marie veuve Delorme, 89 ans, Bains-sur-Oust. Le 2 avril : Marie veuve Debray, 93 ans, Bains-sur-Oust. Le 1^{er} avril, Suzanne épouse Hilaire, 80 ans, Bains-sur-Oust. Le 2 avril : Christiane veuve Fontaine, 84 ans, Bains-sur-Oust.

Retraites : nouvelle manifestation ce jeudi

À l'occasion de l'anniversaire de la loi relative à la réforme des retraites, une nouvelle manifestation sera organisée le jeudi 6 avril, à 14 heures, sur la place de Breizh, sous-préfecture de Redon. Le parcours sera à pied, à partir du quai de la Gare à Brest, le long des Douves de la ville, jusqu'à la place de Breizh même.

Faciliter l'accès à la culture pour les mal-voyants

Hier, une journée de sensibilisation à la déficience visuelle et à l'accès aux loisirs et à la culture était organisée au Carré 9. Au programme : table ronde, ateliers, forum des associations...

« Nous avons bon espoir qu'une dynamique se crée après cette journée d'action. Après avoir mis en lien tous les acteurs du territoire qui s'engagent pour une meilleure inclusion des personnes souffrant de handicap visuel, pourquoi ne pas ouvrir une antenne d'AVH (Association de Valentin Haüy) à Redon ? » s'enthousiasme Typhaine Le Gall, chargée du développement de l'action sociale et de la santé au CCAS (Centre communal d'action sociale) de Redon.

Redon, ville labellisée Tourisme et handicap

Depuis sa création en 2001, le label national Tourisme et handicap vise à encourager les villes à inclure les différents handicaps (moteur, auditif, visuel et mental) à leurs parcours touristiques. Depuis une quinzaine d'années, Redon a mis en place divers outils pour les personnes souffrant de déficience visuelle. Disponible à l'emprunt à l'office du tourisme, il existe un livret touristique écrit en braille et dont les monuments historiques (abbaye et tour gothique) sont

représentés grâce à des plans en reliefs. On y trouve également une carte, nommée Parcours confort qui présente un circuit adapté aux personnes à mobilité réduite.

Pour Adeline Prigent, malvoyante depuis une tumeur au cerveau qui a affecté son nerf optique et ne lui permet plus qu'une vision partielle, se rendre au cinéma, au théâtre ou à l'opéra peut constituer un véritable parcours du combattant. Frédérique Bertineau, directrice du théâtre du pays de Redon Le Canal, reconnaît des lacunes communicationnelles autour de ces dispositifs.

« Nous contacter en amont »

« Au cas par cas, les personnes peuvent nous contacter en amont des spectacles pour qu'on les fasse entrer avant, qu'on les accompagne. On peut même, en accord avec le metteur en scène, leur faire toucher le décor, ou du moins le leur décrire », explique-t-elle.

Pour Adeline Prigent, ces dernières décennies et le développement des nouvelles technologies ont permis une meilleure inclusion des person-



La médiathèque de Redon agglomération, en partenariat avec l'association Valentin Haüy et la médiathèque départementale, a présenté un dispositif dédié aux malvoyants et non-voyants. Mis en place depuis un an, il s'agit du Victor Reader, un lecteur de livres audios au format Daisy.

PHOTO : QUEST FRANCE

nes en situation de déficience visuelle.

Les établissements culturels sont moteurs. La médiathèque de Redon agglomération propose désormais davantage de livres audios et le con-

servatoire projette de lancer une série de podcasts, destinés à moderniser l'offre communicationnelle, mais aussi à la rendre plus inclusive.

Enora FORICHER.

Annexe 2 – Revue de presse, participation du CCAS à la journée de sensibilisation organisée par les élèves de terminales ASSP du lycée Beaumont

Sensibiliser au handicap à Beaumont

Jeudi, les élèves de Terminale ASSP ont organisé une journée de sensibilisation au handicap au sein de leur établissement.



Rola Abi Fadel, conseillère déléguée au handicap à Redon, a échangé avec les élèves de la cité scolaire Beaumont sur l'inclusion des personnes en situation de handicap.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Jeudi, les élèves de Terminale ASSP (Accompagnement, soins et services à la personne) de la cité scolaire Beaumont, ont organisé, au sein de leur établissement, une journée de sensibilisation au handicap. Cette action, partie intégrante de leur cursus scolaire, constitue leur chef-d'œuvre, le projet commun qu'ils préparent depuis la Première et présenteront comme épreuve pratique au baccalauréat.

Les Terminales ont proposé aux élèves des ateliers de sensibilisation (parcours simulant le handicap, pratique de handisports, langue des signes) et des moments d'échange (témoignages de personnes en situation de handicap) dans le but de changer le regard, sensibiliser aux situations de handicap et développer l'idée d'inclusion.

Les Terminales ont fait appel à toutes les ressources de l'établissement : la section restauration a préparé un goûter pour 300 personnes ; des enseignants de la filière générale et

les professeurs d'éducation physique ont assuré des initiations à l'escalade.

L'organisation de la journée a nécessité de gérer de nombreuses classes pour permettre aux associations et partenaires de témoigner : Esat (Établissement et services d'aide par le travail), foyer de Saint-Vincent-sur-Oust, association Les chiens guides d'aveugles de l'Ouest...

La journée de sensibilisation a été remarquée par les élus. Rola Abi Fadel, conseillère déléguée au handicap, et Typhaine Le Gall, chargée du développement de l'action sociale et de la santé, ainsi que l'attaché parlementaire de la députée Mathilde Hignet sont venus se rendre compte de l'ampleur de l'évènement.

Jean-Claude Raux, député de la 6^e circonscription de Loire-Atlantique, qui a enseigné au lycée Beaumont, était attendu ce vendredi pour tirer les enseignements de la journée avec les élèves.



Des animations à foison pour le Téléthon 2023 : rendez-vous au cloître Saint-Sauveur le 9 décembre

Le CCAS de Redon coordonne la nouvelle édition du Téléthon qui se tiendra le samedi 9 décembre. Avec un beau programme.



De gauche à droite, Nadège Périon, directrice du CCAS, Gilles Guillo, président du club de bridge de Redon, Rola Abi-Fadel, conseillère municipale déléguée au handicap, Typhaine Le Gall, chargée du développement de l'action sociale et de la santé au CCAS, Jean-Charles Brocheret, président du Cavalier des trois pays, et Estelle Provost, coordinatrice de l'Office territorial des sports. (©D.R.)

Par Rédaction Infos Pays de Redon

Publié le 2 Déc 23 à 10:32

Mobiliser et récolter des fonds en faveur de la recherche et les essais **contre les maladies rares** et accélérer la mise en œuvre de nouvelles thérapies... Comme chaque année, c'est l'objectif de ce **Téléthon 2023** qui aura lieu le **samedi 9 décembre**, de **10 h à 17 h** à **Redon**, dans le **cloître Saint-Sauveur**. À noter que tous les dons récoltés ce jour-là seront reversés intégralement à l'AFM Téléthon.

À l'échelle nationale, le chanteur Vianney est le parrain de cette 36^e édition. En Ille-et-Vilaine, le record des dons de 2022, avec **1,78 million d'euros**, sera à battre. Cette année, le thème retenu est "le muscle" ! « Chacun est invité à participer à l'évènement », déclare Nadège Périon, directrice du CCAS de Redon.

Le CCAS coordonne une nouvelle fois la journée, avec la ville de Redon. De nombreuses associations seront également présentes sur le site : l'Office territorial des sports, le club d'échecs Le Cavalier des trois pays, Never give up VTT, le club de bridge de Redon, l'Amicale laïque, l'association de jeux de société de Redon et Expressions femmes.

Un Cluedo géant

Des commerçants du centre-ville seront également de la partie, ainsi que la médiathèque, pour contribuer au **Cluedo géant**, organisé par le **Cavalier des trois pays**.

En quoi va consister ce jeu ? « Le roi blanc a perdu sa couronne. C'est un vol, donc une enquête à travers la ville s'impose. Énigmes à résoudre, trophées à rapporter... La présence de Belphégor sur le site pourra aider les participants en échange d'un gage à la clé. À eux de **percer le mystère** », explique Jean-Charles Bocheret, président du Cavalier des trois pays. Les enquêteurs, en solo ou en équipe, pourront retirer leur grille de participation au **cloître Saint-Sauveur, dès 10 h** (participation à partir de 3 €). Le jeu se pratique à partir de 12 ans, ou 6 ans avec un adulte.

La kermesse du téléthon

Les participants pourront également tester leur adresse et leurs muscles sur les **nombreux stands de la kermesse du Téléthon**, installés dans les allées du cloître Saint-Sauveur. Tout le monde pourra participer. Atelier maquillage, sculptures sur ballons, chamboule-tout, sarbacane, jeux en bois, parcours à l'aveugle seront là pour les enfants, ainsi qu'un atelier VTT avec Never give up VTT. La participation sera libre en faveur du Téléthon.

Par ailleurs, des **tournois d'échecs** auront lieu (inscription au cloître à 13 h 45, 3 €), ainsi qu'un **tournoi de bridge** au parloir du cloître (infos auprès de l'Amicale laïque, droit de table réglé par la Fédération française de bridge, plus participation des adhérents en faveur du Téléthon). Une **tombola** avec de nombreux lots à gagner sera également proposée. Le **tirage au sort** aura lieu sur place, **à 17 h**.

Pour les petits creux, il y aura sur place barbes à papa, galettes-saucisses, pâtisseries, une buvette. Des peluches et des souvenirs seront aussi disponibles à la boutique du Téléthon.

Côté sport, la **rando VTT** se déroulera le dimanche **10 décembre**. Départ à **8 h 30** de l'hôtel de ville. Cette randonnée guidée est organisée par Never give up VTT et ouverte à tous avec cependant un minimum de pratique.

Inscription et info sur la page Facebook.

Participation libre : 2 euros minimum.

Le Téléthon va reprendre de l'ampleur

La Ville veut étoffer le programme pour récolter davantage de fonds pour la recherche sur les maladies rares.



Nadège Perion, directrice du CCAS de Redon ; Gilles Guillo, président du club de bridge ; la conseillère municipale Rola Abi Fadel ; Typhaine Le Gall du CCAS ; Jean-Charles Brocheret du club d'échecs, et Estelle Provost de l'office territorial des sports.

PHOTO : QUEST-FRANCE

Le rendez-vous

L'an dernier le centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville avait soutenu le club d'échecs Cavaliers des trois pays et le club de bridge dans l'organisation du Téléthon. Cette année, la Ville se veut coordinatrice pour « redonner de l'ampleur à l'événement, rassembler toutes les associations volontaires et donner plus de visibilité à l'événement et ainsi récolter davantage de fonds pour aider la recherche pour combattre les maladies rares, indique Rola Abi-Fadel, conseillère municipale déléguée au handicap. L'an dernier 1,78 million d'euros avaient été récoltés à l'échelle du département. »

Un Cluedo géant

Une journée sera donc dédiée à l'événement, samedi 9 décembre, au cloître du lycée Saint-Sauveur. De 10 h à 17 h, une grande kermesse, avec des stands de maquillage, barbe à papa, un atelier sarbacane et un parcours à l'aveugle de l'office territorial des sports ou encore des jeux en bois, y sera organisée. La participation aux animations sera libre.

Le cloître Saint-Sauveur sera aussi

le point de départ à une autre nouvelle animation : un jeu d'enquête de grande ampleur sur le modèle du Cluedo à travers le centre-ville organisé par le club d'échecs, Cavaliers des trois pays. « Il faudra suivre une grille à retirer au cloître Saint-Sauveur et répondre à des énigmes en se rendant dans différents magasins du centre-ville ou encore à la médiathèque, explique Jean-Charles Brocheret, le président du club. Belphegor sera présent pour aider les joueurs, qui participeront à la collecte de fonds pour le Téléthon en achetant leur grille. »

Une tombola est aussi au programme, tout comme un tournoi de bridge à 13 h 30, un autre d'échecs à 14 h, ainsi qu'une randonnée VTT organisée par l'association Never give up VTT et qui partira le lendemain à 8 h 30 de l'hôtel de ville.

Samedi 9 décembre, de 10 h à 17 h au cloître Saint-Sauveur, 16, place Saint-Sauveur. Boutique du Téléthon, restauration et buvette sur place. L'ensemble du programme est à retrouver sur le page Facebook de la Ville Vivre à Redon. Inscriptions à la rando VTT sur www.helloasso.com

Cluedo géant, tournois... Retour en images sur le Téléthon

Cette année, la Ville et le Centre communal d'action sociale de Redon ont étoffé le programme du Téléthon pour récolter davantage de fonds pour la recherche sur les maladies rares.

Cluedo géant, kermesse, ateliers, tournois d'échecs et de bridge, tombola, boutique de souvenirs... Le samedi 9 décembre dernier, plusieurs animations ont animé le cloître Saint-Sauveur et les rues.



Les plus jeunes ont pu s'adonner au tir à la sarbacane.



Francisca, Maryse et Odile, de l'association Expressions femmes, ont proposé leurs créations. Les rencontres et les échanges constituent le leitmotiv de l'association, pour tout simplement faire du bien aux femmes isolées.



Les échecs sont une discipline intergénérationnelle. Le président du club Le Cavalier des 3 pays Jean-Charles Bocheret a enregistré 16 inscrits au tournoi.



Surprises aux halles ! Belphégor entre en scène lors du Cluedo géant.



Les participants sont concentrés pour résoudre les énigmes proposées par le Cluedo géant.



La cagnotte du Téléthon a grandi grâce au club de bridge de l'Amicale laïque. 20 participants ont participé au tournoi et ont apprécié l'accueil feutré du parloir de Saint-Sauveur.



C'est la dernière ligne droite ! Les participants au Cluedo géant sont sur la bonne voie.



Rola Abi Fadel, adjointe déléguée au handicap, et Nadège Pèrion, directrice du CCAS, ont défié leur famille, à l'espace des jeux en bois.

Redon et son pays



« Mon handicap est un frein à l'emploi »

Six employeurs de Redon sont venus à la rencontre d'une vingtaine de personnes handicapées à la recherche d'un emploi, hier, au Carré 9. Le temps d'un entretien, ils ont inversé les rôles...

L'initiative



Yves Richard, 49 ans, reconnu travailleur handicapé depuis trois ans.

Photo: Ouest-France

« Si je dis de but en blanc à un employeur que je ne peux pas porter plus de 15 kg et effectuer des mouvements répétitifs ni conserver longtemps la même position assise ou debout, je ne suis pas embauché. » Yves Richard, 49 ans, reconnu travailleur handicapé depuis trois ans, « usé par le travail », n'y va pas par quatre chemins.

Celui qui a été chauffeur routier, cariste ou encore soudeur a décroché un poste d'agent de déchetterie depuis la reconnaissance de son handicap, mais il se rend bien compte que « [son] handicap est un frein à l'emploi ».

Alors pour « se recycler dans un autre domaine » et décrocher un poste mais aussi « pour faire évoluer les mentalités », il a participé au premier « handicapé renversé » organisé à Redon, hier, par l'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (Ladapt), en partenariat avec le centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville, Cap emploi et Pôle emploi - qui a développé un lieu unique d'accompagnement des personnes en situation de handicap avec une équipe dédiée - dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

Des entretiens un peu différents

Comme Yves Richard, une vingtaine de demandeurs d'emploi en situation de handicap ont reçu à leur table, le temps d'un entretien un peu différent,



Pendant dix minutes, les rôles se sont inversés, c'est Mylène Serazin, chargée de recrutement à l'agence d'intérim Samsic Emploi Redon, qui a dû défendre ses propositions d'emploi à la candidate Estelle Marcadé (à droite).

Photo: Ouest-France

des recruteurs de Geose, Aide emploi services, IHP, Up'Intérim, Samsic mais aussi de la Ville de Redon. « Ce sont les employeurs qui doivent défendre leurs propositions d'emploi et convaincre les candidats », explique Christelle Larroire, responsable du service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés de l'ouest de l'Ille-et-Vilaine à Ladapt.

« Changer le regard des employeurs »

« L'objectif est de sensibiliser aux difficultés de l'emploi des personnes en situation de handicap, de changer le regard des employeurs, de lever les craintes, faire tomber les préjugés et de permettre aux personnes handicapées de reprendre de l'assurance, ajoute Christelle Larroire. Plus le handicap sera en entreprise, moins il sera inquiétant. » Dans ce sens, Pôle emploi prévoit aussi en 2024, quatre rencontres à destination des entreprises pour sensibiliser au handicap en entreprise.

Le contrat semble rempli à entendre Cyrille Mahé, chef d'équipe à IHP, une société de services de nettoyage industriel et de bureaux dont le siège est basé à Redon, qui participait à l'handicapé renversé du côté des

recruteurs. Il estime que ça « a fait évoluer le regard sur le handicap », mais aussi que « ça peut pousser les entreprises à s'adapter, ça demande juste du matériel et de la mise en place. Chez nous, le temps partiel est par exemple tout à fait possible, il faut absolument s'attarder sur ces profils ».

De leur côté, les candidates et candidats espèrent que les entretiens porteront leurs fruits à l'image d'Estelle Marcadé, en reconversion professionnelle à la recherche d'un poste dans le secteur du conseil ou encore Manon Bescond, dans le secteur de l'animation. Elle croise désormais les doigts pour décrocher un poste à la

Ville de Redon, tout en étant enchantée de l'expérience « dans un esprit plus détendu qu'un entretien d'embauche ».

L'handicapé renversé aura a minima permis de reprendre confiance et de s'exercer. « Son handicap, il faut savoir l'amener lorsqu'on postule, parler de ses compétences avant, mais ce n'est pas donné à tout le monde », remarque Yves Richard. « Là, même la personne la plus timide ne pouvait qu'être plus à l'aise », apprécie celui qui est satisfait « d'avoir pu inverser les choses pour une fois ».

Mathilde LE PETITCORPS.



Pour Cyrille Mahé, chef d'équipe à IHP, une société de services de nettoyage industriel et de bureaux, un tel handicapé renversé « fait évoluer le regard sur le handicap et peut pousser les entreprises à s'adapter ».

Photo: Ouest-France

Menacée, pourquoi l'anguille est-elle encore pêchée ?

Page Bretagne / Ille-et-Vilaine